

# CHECK' CHAMBON ✨ UN GESTE SIMPLE POUR FAIRE PLAISIR & FAIRE VIVRE L'ÉCONOMIE LOCALE

**Liste des partenaires sur [www.check-chambon.fr](http://www.check-chambon.fr)**

## **COORDONNÉES ET ADRESSE DE FACTURATION**

Raison sociale	
Adresse	
Représentant (Nom, prenom)	
Ville + CP	
Téléphone	
e-mail	
Siret	
Effectif	

## VOTRE COMMANDE

Pochettes offertes à partir de 50€/pochette / Frais de port inclus (Haut-Lignon)



# BON POUR COMMANDE

Fait à	
Date	
Représentant (Nom, prenom)	
Cachet de l'entreprise	

# RÈGLEMENT

Par chèque ou par virement  
à l'ACAPL du Chambon-sur-Lignon  
(Association des commerçants,  
artisans et professions libérales)

CIC						RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque 10096	Guichet 18232	N° compte 00052266402	Clé 60	Devise EUR	Domiciliation CIC CHAMBON SUR LIGNON		
Identifiant international de compte bancaire						BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP	
FR76	1009	6182	3200	0522	6640	260	
Domiciliation CIC CHAMBON SUR LIGNON 10 RUE DE LA POSTE 43400 LE CHAMBON SUR LIGNON 33471565909						Titulaire du compte (Account Owner) ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU CHAMBON SUR LIGNON CHECK CHAMBON CHEMIN DE MOLLE 43400 LE CHAMBON SUR LIGNON	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.						PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE	



## INFORMATION URSSAF

Cartes / Chèques Cadeaux (France)  
Version 2025  
applicable employeurs & CSE

Le montant par bénéficiaire  
et par événement ≤ 5 % du PMSS  
**Plafond 2025 : 196 €**

### ÉVÉNEMENTS RECONNUS

Naissance / adoption  
Mariage / PACS  
Départ à la retraite  
Fête des mères / Fête des pères  
Sainte-Catherine / Saint-Nicolas  
Noël (salarié + enfants ≤ 16 ans)  
Rentrée scolaire (enfants ≤ 16 ans)

## DÉDUCTIBILITÉ AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les cadeaux d'affaires sont déductibles du bénéfice imposable, à condition :

Qu'ils soient réalisés dans l'intérêt direct de l'entreprise (fidélisation, prospection, relations).

Que leur valeur ne soit pas excessive / "manifestement exagérée" par rapport à la taille de l'entreprise et aux usages de la profession.

Il faut pouvoir justifier les bénéficiaires et garder des factures ou des justificatifs.

Si le total des cadeaux d'affaires dépasse 3 000 € sur l'exercice, il faut l'inscrire dans le « relevé des frais généraux » de la déclaration de résultats.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ARTICLE 1

### DISPOSITIONS GENERALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat sauf accord express de L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon. Par la signature du bon de commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées dans leur intégralité. Toute commande sur le site suppose la consultation et l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente, sans toutefois que cette acceptation soit conditionnée par une signature manuscrite de la part de l'utilisateur.

## ARTICLE 2

### COMMANDE

La commande est effective par la signature du bon de commande et par l'apposition du cachet commercial. Pour les chèques commandés en ligne, la commande sera validée par un numéro de commande. Toute commande est irréversible dès sa transmission et n'est considérée comme définitive et n'engage L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon que si elle est impérativement accompagnée du règlement intégral correspondant. L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

## ARTICLE 3

### LIVRAISON ET TRANSPORT

L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon se réserve le choix du mode de transport, le délai moyen de livraison étant de 8 jours ouvrés (à compter de la réception de la commande et du règlement intégral correspondant).

L'entreprise reçoit les chèques cadeaux commandés sans frais supplémentaires, ceux-ci étant supportés par L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon.

L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon ne peut être tenu responsable de retard, avaries imputables à des tiers ou à la survenance d'un cas de force majeure (notamment grèves, tempêtes...). Tout retard de livraison ne peut donner lieu à aucun dommage et intérêt, et n'autorise pas le Client à refuser la livraison. Les chèques sont sous la responsabilité du client à compter de la remise de ceux-ci, bordereau de livraison signé et tamponné. Les éventuels dommages constatés à la réception du colis devront faire l'objet de réserves formelles sur le bon de livraison. A défaut c'est au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. De plus, le Client devra faire une réclamation auprès de L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon dans un délai de 24h à compter de la livraison, par tout moyen adapté, à défaut, L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon sera délié de toute obligation à l'égard du Client. D'autre part toute réclamation relative à la conformité des produits livrés ne sera acceptée par L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon après contrôle, uniquement si elle est effectuée par écrit dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date de livraison des Chèques.

## ARTICLE 4

### CONDITIONS D'UTILISATION DES CHEQUES CADEAUX

Le Check' Chambon est d'une valeur unitaire de 10 € et 20€ et est vendu sous la forme de chèques individuels. Le Check' Chambon et les cartes cadeaux Check' Chambon sont valables jusqu'à la date de validité inscrite au recto et utilisables selon les conditions indiquées au verso dans les commerces et services affiliés au réseau les acceptant dont la liste est disponible sur le site internet [www.check-chambon.fr](http://www.check-chambon.fr) (liste pouvant faire l'objet de modifications à tout moment). Ces commerçants auront apposé un autocollant sur leur vitrine. Les Check' Chambon ne font l'objet d'aucun rendu de monnaie par les commerces et services affiliés au réseau. En aucun cas, Les Check' Chambon ne peuvent

faire l'objet de remboursement ou d'échange sous quelque forme que ce soit aux bénéficiaires de ces chèques-cadeaux.

sur le chèque). Tous les remboursements sont faits par virement bancaire.

## ARTICLE 5

### PRIX - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Tout règlement doit intervenir en totalité le jour de la commande sur la base de la valeur nominale des Chèques commandés augmentée des frais en vigueur au jour de la commande (frais de livraison ...). Ces frais sont détaillés sur le bon de commande. Les prix mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte. De L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon conserve jusqu'au complet paiement la propriété des Chèques livrés sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable. En cas de retard de paiement, et s'il agit dans le cadre de son activité professionnelle, le Client se verra appliquer de plein droit une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la somme due, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire visant à couvrir l'intégralité des frais de procédure de recouvrement de créances engagés sera facturée au Client. Par ailleurs, en cas de chèque bancaire tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signatures, les frais bancaires de rejet supportés par L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon seront refacturés au Client.

L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige de paiement, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

## ARTICLE 6

### OBLIGATIONS DE L'ACAPL DU CHAMBON-SUR-LIGNON ET RESPONSABILITES

L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon s'engage à assurer la production et la livraison des chèques cadeaux sur les sites déterminés lors de commande. Le transfert des risques intervient à la réception des titres par la personne désignée chez le client, l'accusé de réception ou le bordereau de livraison faisant foi. L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques intervenant après la livraison effectuée chez le Client. Les chèques cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque concernant l'acceptation d'un chèque cadeau par le réseau agréé ne sera possible.

L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon ne pourrait être tenue pour responsables dans le cas de disparition, défaillance, changement d'enseigne ou de propriétaire des commerces et services affiliés au réseau. De même, L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon ne peut être tenue pour responsable si un des affiliés décida de cesser d'accepter en paiement les Chèques-Cadeaux à son effigie.

## ARTICLE 7

### OBLIGATIONS DES COMMERCANTS

Il sera prélevé une commission de 3% pour frais de gestion pour les commerces adhérents à la L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon. Le commerçant ne peut pas rendre la monnaie sur les chèques cadeaux. Il s'engage à apposer sur sa vitrine l'autocollant signalant qu'il accepte les chèques cadeaux. Lors de la remise du chèque cadeau par un client, le commerçant doit s'assurer de la validité du chèque (date de validité inscrite

## ARTICLE 8

### OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation relative aux chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales, et s'engage à en informer les utilisateurs, ainsi que des conditions d'utilisation de L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon, notamment de leur date de validité et du fait qu'ils ne peuvent être ni utilisés, échangés ou remboursés postérieurement à leur date de validité, et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un rendu de monnaie par les prestataires. Le client s'engage à leur transmettre la liste des commerces et services, affiliés au réseau acceptant ces titres.

Le Client s'interdit de revendre les Check'Chambon. L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client en cas de manquement à cette obligation et ce sans préavis ou indemnité.

## ARTICLE 9

### DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Le droit français est applicable. Tout différend au sujet de l'application, de l'interprétation et de l'exécution des présentes conditions générales et qui ne serait pas résolu à l'amiable sera de la compétence du tribunal du Puy en Velay. Cette attribution de juridiction vaut même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## ARTICLE 10

### DONNEES PERSONNELLES

Les informations saisies sont destinées à L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon et à ses partenaires. Leur traitement a une finalité commerciale. Le renseignement des informations est indispensable à la gestion de la commande du Client. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Il lui suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande par courrier adressé à :

L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon  
2 route de Tence  
43400 LE CHAMBON SUR LIGNON

## ARTICLE 11

### MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Compte tenu des évolutions possibles du site, L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les nouvelles conditions générales de vente seront disponibles en ligne sur le site de L'ACAPL du Chambon-sur-Lignon et seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification. Il appartient au client de vérifier l'existence de nouvelles clauses dans les conditions générales de vente ici présentes à chaque nouvelle commande.

## ARTICLE 12

### INDEPENDANCE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions du présent contrat.